

la nationnalite Française

Par MAMALOU, le 28/12/2010 à 19:05

je suis arrive en france en2006 aven mon mari et deux enfants par la suite jai eu ma fille en 2008 en lui donne ca nationalite Francaise des sa naissance par ce que le pere est nee pendant que l'Algerie etais Francaise et q en il a depose sa demande de reintegration en lui rejeter sa demande par suit quil na pas de retraite en algerie et puis par ce que il vis q'avec el RSA les moyen socieux est ce que une raison de lui refuser c droit alors pourquoi ils ont donner a ma fille ce droit et jai peur pour moi par ce que je ne trouve pas de travail alors que je suis demandeur d'emplois ainssi que mon mari normalement je vais depose le dossier le mois de juillet est ce que je vais foncer ou pas merci de me rependre

Par Domil, le 28/12/2010 à 19:07

C'est incompréhensible.

Posez votre question en faisant l'effort d'être claire et d'utiliser la ponctuation